

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
CAHM – Service ADS-NORD
Résidence La Butte Verte
Boulevard Jacques Monod
34120 PEZENAS
mail : ads-nord@agglohm.net

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 22 K0057

Reçu le **07/06/2022**

Adresse des travaux :

15 Chemin DE MERCADIER

34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : **PISCINE SANS LOCAL TECHNIQUE**

Destinataire :

**Monsieur KADDAR ABDELOUAHED
MME KADDAR SAMIRA
0020 Avenue DES FRANCAIS D'ALGERIE
34530 MONTAGNAC FRANCE**

**Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION
Classement sans suite**

Affaire suivie par **DUVAL FANNY**

Madame, Monsieur,

Par lettre en date du 23/06/2022 vous avez été invités à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis, soit dans un délai de 3 mois à partir de la demande de pièces. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le **02 NOV. 2022**
Le Maire,
M. Yann LLOPIS



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme) **02 NOV. 2022**